## Le partage des données médicales en forte hausse à Bruxelles

**BRUXELLES Quelque** 645.000 Bruxellois se sont inscrits au Réseau Santé Bruxellois de partage des données médicales ont annoncé les ministres bruxellois de la Santé Didier Gosuin (DéFI) et Guy Vanhengel (Open VId). Et ils veulent aller plus loin.

Selon les deux ministres, la hausse est spectaculaire. Le Réseau Santé Bruxellois (RSB) compte 645.000 Bruxellois inscrits. Au 1er mars 2017, ils étaient 451.071 et 252.292 au 1er février 2016.

Parallèlement, on dénombre 9.046 prestataires de soins inscrits sur le Réseau Santé Bruxellois. Tous les hôpitaux y sont connectés. Actuellement, plus de 21 millions de documents sont disponibles dont 4.3 millions sur les 6 derniers mois, et une moyenne de 60.000 consultations de 126.000 en avril 2017. ceux-ci par mois. Enfin, La Région bruxelloise a déblo-323.589 dossiers santé électro- qué 4 millions € en 4 ans pour bliés depuis le 1er janvier capitale. 2015. Ce chiffre était de Les avantages du partage des à la sécurité sociale. Le méde- taux.



Belga / A. Dehez

données médicales sont multiples. Pour le patient, cela permet de limiter les examens niques résumés ont été pu- développer l'e-santé dans la inutiles, d'économiser de l'argent et d'en faire économiser

cin peut gagner du temps pour poser un diagnostic et éviter des erreurs, notamment lorsque les patients ne savent

pas s'exprimer. Le Réseau Santé Bruxellois, géré par Abrumet, encadre ce partage sécurisé des données. Îl relie tous les hôpitaux belges et les médecins entre eux. Le partage des informations électroniques relatives à la santé n'est pas automatique. Le patient ou son représentant légal doit donner son consentement. Un professionnel qui ne serait pas impliqué dans la prise en charge d'un patient ne peut accéder aux données qui le concernent.

Les ministres régionaux comptent convaincre ceux qui n'ont pas encore franchi le pas, de s'inscrire gratuitement et de manière sécurisée sur le site reseausantebruxellois.be. Il existe quatre autres options pour s'inscrire au Réseau et partager ses données médicales: via l'application Itsme; via un formulaire pdf; via son médecin généraliste; ou via le service d'admissions des hôpi-